



MANDAT DU COMITÉ CONSULTATIF SANTÉ ET ENVIRONNEMENT DE ROUYN-NORANDA

Contexte :

Automne 2018 : La Direction de santé publique (DSPu) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue mène une étude de biosurveillance¹ chez les jeunes enfants résidant dans le quartier Notre-Dame²(QND) de Rouyn-Noranda³.

Automne 2019 : La DSPu réalise une seconde étude de biosurveillance afin d'évaluer l'imprégnation à l'arsenic de l'ensemble de la population.

Été 2019 : La DSPu fait une caractérisation préliminaire des sols à l'arsenic, au plomb et au cadmium dans le périmètre urbain de Rouyn-Noranda⁴. Suivant les résultats de l'étude de 2018, le ministre de l'Environnement demande à la Fonderie Horne un plan d'action⁵ qui a ensuite été évalué par un comité interministériel⁶.

Dans le but de répondre aux questions et aux préoccupations de la population, notamment en ce qui concerne l'accessibilité et la compréhension des messages relatifs à ces enjeux complexes, ce comité consultatif⁷ est mis en place afin d'offrir un lieu d'échange et de collaboration où pourront être discutées et présentées les actions soutenant l'amélioration de la santé de la population et de l'environnement dans la Ville de Rouyn-Noranda.

Objectifs

Le comité consultatif se veut une plateforme d'échange et d'information entre différentes parties prenantes autour des enjeux de santé et d'environnement prioritaires de la Ville de Rouyn-Noranda. L'objectif principal est d'informer en toute transparence les membres sur les actions visant à améliorer la santé, l'environnement et d'évaluer les outils de communication qui seront utilisés.

¹ https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/Rapport_biosurveillance_2019_F.pdf

² Ce quartier est aussi nommé Noranda.

³ https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2019/11/Rapport_final_biosurveillance_2018.pdf

⁴ https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/Rapport_campagne_echantillonnage_sols_R-N.pdf

⁵ https://www.fonderiehome.ca/fr/Documents/Plan_action_Fonderie_Horne_VF-20191215.pdf Le plan a ensuite été révisé

<https://www.fonderiehome.ca/fr/projets/Documents/Rapport%20m%C3%A0j%20jour%20plan%20d%27action%20As%202020-07-09-VF-2.pdf>

⁶ <https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/fonderie-home/index.htm>

⁷ À noter que le comité actuel fait suite à un comité antérieur qui était intitulé comité consultatif de suivi de l'étude de biosurveillance. Le mandat de ce comité s'est avéré trop spécifique pour les besoins de la communauté, d'où le mandat actuel.

Mandats

Permettre aux membres de partager l'information relative à leurs démarches et d'informer simultanément les principaux groupes concernés ;
 Poser un regard critique sur les outils élaborés par les parties prenantes pour informer la population ;
 Encourager les membres à diffuser des informations dans leurs milieux spécifiques ;
 Recevoir et expliciter les préoccupations en lien la santé et l'environnement.

Composition

1 représentant.e de la Direction de santé publique
 1 représentant.e du Centre intégré de santé et de services sociaux
 Le conseiller ou la conseillère municipale du quartier Notre-Dame (Noranda)
 1 représentant.e de la ville de Rouyn-Noranda
 1 représentant.e de la Fonderie Horne
 1 représentant.e du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ou du comité interministériel
 1 représentant.e des CPE
 1 représentant.e du milieu scolaire
 1 représentant.e du milieu communautaire, culturel ou touristique
 1 représentant.e du milieu économique
 1 représentant.e de la communauté anglophone ou de Neighbours
 1 représentant.e du comité citoyen Arrêt des rejets et des émissions toxiques (ARET)
 1 représentant.e du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
 3 citoyen.ne.s du quartier Notre-Dame
 2 citoyen.ne.s de la Ville de Rouyn-Noranda⁸

Fonctionnement

Les rencontres du comité consultatif sont animées par le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. Le comité peut aussi désigner un coanimateur parmi les citoyens. Le rôle attendu des personnes responsables de l'animation est de faciliter les rencontres et les échanges. L'animateur aura la responsabilité de demeurer neutre. L'ordre du jour des rencontres, ainsi que la liste des documents présentés lors du comité seront établis par la DSPu en collaboration avec l'animateur et en fonction des préoccupations ou besoins soulevés par les membres. Les convocations seront envoyées par courriel aux membres. Les membres peuvent contacter la DSPu ou la personne qui anime les rencontres pour demander d'inscrire des points à l'ordre du jour. Le comité n'a pas de pouvoir décisionnel, mais sert de plateforme d'échange et d'information entre les parties prenantes du milieu pour discuter des actions à mettre en place pour améliorer la santé et l'environnement. Il est attendu des membres qu'ils relaient l'information pertinente dans leur milieu respectif et qu'ils soient porteurs des préoccupations et des enjeux de leur milieu. Un compte rendu sera rédigé après chaque rencontre et diffusé aux membres. Le compte rendu sera déposé sur la page web du comité sur le site du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue après approbation des membres.

Information et transparence

L'information et les documents présentés lors du comité sont considérés comme publics. Dans certaines circonstances, des documents non publics peuvent être présentés sous embargo au comité. Cette modalité vise notamment à permettre de présenter au comité des résultats ou des actions avant qu'elles ne

⁸ La catégorie « citoyens de la Ville de Rouyn-Noranda » inclut le quartier Notre-Dame.

deviennent publiques, et ce, afin de discuter des modalités de communication de celles-ci. Tous les documents seront publiés sur la page web du comité.

Modalité des rencontres

Le comité consultatif se rencontre environ aux deux (2) mois ou en fonction des besoins des membres. Les rencontres se tiennent en soirée au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, en visioconférence ou dans un mode hybride. Un calendrier annuel des rencontres est établi.

Règles de fonctionnement

Au besoin, les procédures des assemblées délibérantes qui seront appliquées sont celles du Code Morin⁹.

⁹ Victor Morin, *Code Morin : procédure des assemblées délibérantes*, mis à jour par Michel Delorme, Beauchemin, 1994.